



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 décembre 2017

N°254/12/2017 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS DE POSTES

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.

Etaient présents : 31

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHARTE à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALLO

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Thierry DEVILLE, Jean GARROCCQ, Carole DUNET-SCHUMANN

PRÉFECTURE
de TARN-ET-GARONNE
26 DEC. 2017
ARRIVÉE

**Madame Laura NICOLAS donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu la délibération précédente du 19 décembre 2017 portant avancements de grade catégorie A détermination des ratios promus/promouvables ;

Vu le tableau des emplois annexé au budget de l'exercice en cours ;

Il est précisé que la nomination d'un agent ne peut être effectuée qu'en cas de vacance d'emploi d'un poste correspondant à son nouveau grade.

Du fait des mouvements liés à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences justifiés par l'existence des emplois en lien avec les besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité pour la réorganisation des services, le recrutement interne et l'avancement de grade, de créer des emplois afin de prendre en compte l'évolution des postes de travail et des missions assurées par les agents bénéficiant de ces avancements ;

Il est proposé de modifier les tableaux des effectifs, comme suit :

Tableau des effectifs VILLE, créations de postes

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Grades ou emploi	Catégorie	Emplois budgétaires avant modification du TDE	Créations	Emplois budgétaires après modification du TDE	Emplois pourvus par titulaires et non-tit
Attaché principal	A	7	+2	9	6

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter cette modification du tableau des effectifs de la Ville.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

26 DEC. 2017

De sa publication et/ou notification le :

26 DEC. 2017

**PRÉFECTURE
de TARN-ET-GARONNE**

26 DEC. 2017

ARRIVÉE

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

